



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2025

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	13
Présents :	08 jusqu'à 21h40 puis 09
Pouvoirs :	02
Votants :	10 jusqu'à 21h40 puis 11
Date de convocation :	24/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT.

Etaient présents : M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, M. HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique.

- M. BOURRÉE Steve arrive à 21h40 et participe au vote du point 7-

Pouvoirs : de Mme OURY Dominique à M. HENRY Roland et de M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT Jean-Luc.

Absents : M. HÉMOND Nicolas, M. JOB David,

M. Arnaud FERRAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DCM 2025-001– AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION PSC

A la demande d'administrés sollicitant une aide financière pour suivre une formation PSC,
Considérant que le CI Prunay-Authon organise des stages de ce type,
Considérant que la commune de Prunay prend en charge le coût de cette formation pour ses habitants ;
Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur l'octroi d'une participation de la commune d'Authon au bénéfice de ses administrés. Il est précisé que le coût actuel est de 60 €.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu ce rapport et en avoir délibéré, par 10 voix pour :

- *Décident d'accorder aux habitants d'Authon une aide financière à la formation PSC à hauteur du coût réel,*
- *Disent que cette aide sera versée à l'amicale des pompiers Prunay-Authon sur présentation chaque fin d'année d'une attestation de suivi effectif de la formation mentionnant nom et adresse des stagiaires,*
- *Disent que cette décision prend effet à compter de l'exercice 2025 ;*
- *Autorisent Mme le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.*

DCM 2025-002– ORGANISATION DE SEMAINES SPORTIVES 2025 **PARTICIPATION DES FAMILLES**

Vu la proposition de réitérer l'organisation de semaines sportives en juillet 2025 ;
Considérant les projets de conventions de partenariat entre l'USEP et la commune de Authon pour assurer ces prestations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'USEP selon les tarifs annoncés soit :*
 - *1 400 euros la semaine (S1 du 21 au 25 juillet et S2 du 28 juillet au 01 août)*
 - *+ 0,50 euros/km Aller-Retour par jour au départ de Blois.*
- *de fixer les participations des familles comme suit :*
 - *70 Euros pour les enfants domiciliés à Authon ;*
 - *80 Euros pour les enfants hors commune.*

(Hors délibération : Le conseil demande à ce que le reste à charge par enfant soit mentionné sur les bulletins d'inscriptions. La moyenne 2024 est de 96 €.)

DCM 2025-003 – SALLE DE CONVIVIALITÉ PRESTATAIRE POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les travaux de réhabilitation de la salle de convivialité touchant à leurs fins, Mme le Maire propose de désigner un prestataire qui aura la charge de :

- Fournir et assurer la maintenance annuelle des extincteurs,
- Assurer la maintenance annuelle des alarmes et dispositifs de sécurité ;
- Fournir et poser le plan d'intervention obligatoire.

(Après conseil auprès du DDSIS, le plan d'évacuation n'est pas obligatoire)

Deux propositions sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De confier à la société Centre Ouest Incendie- 37 Château-Renault- l'ensemble des prestations de sécurité énumérées ci-dessus,*
- *D'autoriser Mme le Maire à suivre cette affaire, signer les documents qui s'y rapportent et la mener à bien.*

DCM 2025-004 – SALLE DE CONVIVIALITÉ AVENANT N°2- LOT 2- VRD

Lors des réunions du chantier de réhabilitation de la salle de convivialité, il a été constaté des travaux non exécutés ainsi que de nouveaux à intégrer au marché du lot n°2- VRD confié à l'entreprise HUBERT & FILS.

Sont retirés du marché des travaux de géothermie (confiés au lot 16) pour	6.362,60 € HT
Sont ajoutés au marché la réalisation d'un mur de soutènement pour	6.128,65 € HT
Le nouveau montant du marché est ainsi porté à	53.258,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *De valider l'avenant N° 2 d'un montant de – 233,55 € HT soit – 280,26 € TTC
Portant le marché du lot N° 2- VRD à 53.258,00 € HT soit 63.909,60 € TTC*
- *De confier à Mme le Maire le soin de signer l'avenant et le notifier à l'entreprise HUBERT & FILS, titulaire du lot 2.*

DCM 2025-0056 – PROPOSITION DE SPECTACLE

Le département du Loir & Cher en partenariat avec l'Hectare (CATV) propose un spectacle de marionnettes pour fin 2025 accompagné d'un dossier de présentation.

Une convention tripartite serait proposée dans les conditions suivantes :

- l'hectare= aspects techniques et logistiques
- le département= coût du spectacle
- la commune= 400 € pour frais d'accueil et défraiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix contre et 2 abstentions :

- De ne pas donner de suite favorable à cette proposition ;
- De confier à Mme le Maire le soin de notifier cette décision à la direction de la culture du Département de Loir & Cher.

DCM 2025-006- SALLE DE CONVIVIALITÉ AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN VIDÉOPROJECTEUR ET ÉCRAN

Arrivée de M. Steve BOURRÉE, 11 votants sur ce sujet.

Mme le Maire propose d'équiper la salle de convivialité rénovée d'un vidéoprojecteur et d'un écran motorisé pour les futures manifestations.

Elle présente le projet aux membres présents et sollicite leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR :

- Décident de donner leur accord sur cet investissement à hauteur maximale de 3.500 € sur le budget 2025 ;
- De confier à Mme le Maire le soin de faire réaliser des devis pour ce projet.

QUESTIONS DIVERSES.

- INAUGURATION DE LA SALLE- devis traiteur

- **Habitants le 02/03**- Aux délices de Pierre pour 260 personnes = 1204.20 € (soit 4.63/pers)
- **Officielle le 15/03**- Val de Loir traiteur pour 80 pers = 560 € (7 €/pers) avec 1 personne pour mise en place offerte.

La présence des élus est impérative + participation à la préparation, au service + rangement.

- **COMITE DES FETES** : Demande d'une arrivée d'eau et collecte eaux usées au local = charge commune. Equipement (chauffe-eau, robinetterie ..) à la charge du comité.
Le dossier sera mis à l'étude
 - **Chantier citoyen** : projet non retenu pour 2025
 - **Assurance de la salle** : déclaration de surfaces faite à l'assureur- attente du coût annuel actualisé.
M. Haslé demande comment est calculé la base d'assurance et quel est le support juridique.
 - **Bail professionnel** : abandon du projet par 2 auto-entrepreneur Mais confirmation par un 3^{ème}.
Il est proposé de passer une annonce pour proposer le local.
 - **Hommage** : Mme le Maire informe qu'un avis d'hommage paraîtra dans la NR concernant Mme Fonteneau, bénévole à la bibliothèque et M. OURY, membre dans plusieurs associations communales et ancien combattant.
 - **Bulletin municipal 2025** : une erreur d'impression a été détecté APRÈS la distribution. En effet la page 15 comporte 1 seule pub alors qu'il était prévu 1 article et 4 annonces.
 - 50 exemplaires corrigés ont été attribués à la commune
 - Les annonceurs spoliés seront ajoutés au brin d'info de juillet.

Prochain conseil municipal : Le JEUDI 27/02/2025

Rédigé conformément aux débats, le 31 janvier 2025

Approuvé lors du conseil municipal du 27 Février 2025

Mme le Maire
Marie-José CINTRAT



M. le secrétaire de séance
Arnaud FERRAND

